



FEUILLE DE ROUTE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le Département des Pyrénées-Atlantiques affirme son engagement en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire.

➡ L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, VECTEUR DE TRANSITIONS ET D'INNOVATIONS

L'ambition de cette feuille de route est d'accompagner le développement d'un modèle porteur de transitions - économiques, sociales, écologiques et démocratiques - et d'innovations au plus près de notre territoire et des besoins de ses habitants.

L'ESS est un mode d'entreprendre, regroupant des entreprises privées organisées collectivement sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations et d'entreprises sociales (certaines sociétés commerciales non coopératives ont la possibilité de se faire reconnaître comme faisant partie de l'ESS).

Basée sur des valeurs et un mode de gouvernance spécifique, l'ESS n'est pas seulement un secteur de notre économie mais un projet politique, social, économique et écologique. La loi du 31 juillet 2014 en donne pour la première fois une définition légale en formalisant les principes caractérisant l'entrepreneuriat dans l'ESS.

- la poursuite d'une utilité sociale : lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles ; préservation et développement du lien social ; maintien et renforcement de la cohésion territoriale ; développement durable et transition énergétique ; solidarité internationale...
- la gouvernance démocratique
- la lucrativité limitée ou la rentabilité mise au service de la finalité sociale : une entreprise de l'ESS doit produire de la valeur sociale et trouver son modèle économique pour assurer sa pérennité. Mais la rentabilité est seulement un moyen au service du projet social de l'entreprise et non pas une fin en soi.

Les chiffres clés de l'ESS

A l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, les associations représentent 80 % de l'ensemble des entreprises de l'ESS et 72 % des emplois. Il importe de noter que les femmes composent 67 % des emplois et que l'ESS est le premier employeur du secteur de l'action sociale. Le poids et le rôle de l'ESS sont par ailleurs encore plus marqués dans les territoires fragiles comme les territoires ruraux isolés ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Notre département est le deuxième ayant la plus grande proportion de salariés dans l'ESS (28 166) après la Gironde. Ils représentent **13% de l'emploi salarié global** en Pyrénées-Atlantiques.

L'**action sociale** est le premier secteur employeur et regroupe principalement des associations qui agissent dans l'hébergement médico-social et social, l'aide par le travail et l'aide à domicile. Les secteurs des **activités financières et d'assurance** (banques coopératives et mutuelles) et de **l'enseignement** regroupent également un grand nombre de salariés. Le poids de l'ESS dans l'emploi est également particulièrement important dans le secteur du **sport et des loisirs**, ainsi que de la **culture**.

L'ESS est ainsi présente partout dans notre économie, dans les activités les plus diverses et les plus ancrées dans notre vie quotidienne. Par ses principes, elle incarne la norme d'une économie d'après-crise fondée sur un autre modèle de développement économique socialement juste et soucieux des enjeux écologiques,

➔ UNE FEUILLE DE ROUTE DECLINEE EN TROIS AXES STRATEGIQUES

AXE 1 : PROMOUVOIR L'ESS

Le Département entend mieux faire connaître cette économie durable et alternative qui apporte emplois, qualité de vie et solidarité sur le territoire départemental.

ENJEUX :

- Faire connaître et reconnaître auprès des **élus** la place, le rôle et la valeur ajoutée qu'apporte l'ESS dans la mise en œuvre des politiques locales.
- sensibiliser les **services** aux enjeux de l'ESS : modèles socio-économiques et impact social
- **Valoriser** le soutien du Département à ce secteur.
- Communiquer auprès du **grand public** et plus particulièrement des **jeunes**.

OBJECTIFS :

1. Disposer d'un état des lieux de la structuration des acteurs de l'ESS en Pyrénées Atlantiques.

Un panorama précis sur la composition de l'ESS est nécessaire pour la visibilité du secteur auprès des élus comme de l'opinion publique. Il s'agit de mettre en évidence le poids économique et les spécificités de l'ESS sur notre territoire afin

- d'encourager son développement
- d'**identifier des enjeux et thématiques prioritaires**. A titre d'exemples :
 - lien social et solidarités territoriales en milieu rural (*exemple de nouveau levier d'action : favoriser l'essor et la structuration des tiers-lieux*)
 - habitat inclusif
 - tourisme durable et social
 - réemploi et éco-construction
 - emploi (*en lien avec la mise en place du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi*)

2. Rendre visibles les acteurs de l'ESS, leurs initiatives et le soutien du Département

Il importe de développer une communication spécifique autour de l'ESS auprès de différents publics (notamment les jeunes) et de renforcer la place des acteurs de l'ESS dans les événements organisés par le Département.

Le Département s'attachera également à valoriser les actions exemplaires qu'il mène en partenariat avec les acteurs de l'ESS : aide aux publics les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité) dans des domaines variés ; inclusion numérique ; mobilités durables ; construction et habitat innovants ; émancipation par le sport et la culture ; éducation et engagement citoyen...

Enfin, un temps fort pour alimenter la réflexion et la prospective sur les valeurs de l'ESS et sa contribution au développement du territoire pourrait être organisé.

3. Faire de la commande publique un levier pour développer l'ESS

Le Département a été précurseur dans la mise en œuvre de la clause d'insertion et le développement à grande échelle des marchés de services de réinsertion réservés aux Ateliers Chantiers Insertion de son territoire. Il favorisera également le recours à une nouvelle modalité de marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (article L.2113-15 du code de la commande publique). En 2023, priorité sera par ailleurs donnée au respect des obligations inscrites dans la loi AGEC avec la mise en œuvre d'un conventionnement innovant avec l'association de réemploi A.I.M.A.

Cet axe stratégique sera développé en lien avec les partenaires et réseaux de l'ESS.

- le Département adhèrera au **Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire** (RTES) qui réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'ESS sur leur territoire.
- Les CRESS font figure de chef de file de l'ESS en Région. Une collaboration renforcée avec la **CRESS Nouvelle Aquitaine** sera donc mise en œuvre au service de la promotion des acteurs de l'ESS. Enfin, il peut être envisagé de conventionner avec le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine qui a formalisé des partenariats bilatéraux dans le domaine de l'ESS avec certains départements.

AXE 2 : ACCOMPAGNER L'ESS

L'ancrage territorial et la mise en œuvre de solutions locales d'accompagnement, inscrites dans le long terme au sein d'écosystèmes partenariaux, sont des priorités stratégiques. Dans ce cadre, le Département confortera son action spécifique d'appui à la structuration et à la pérennisation des acteurs de l'ESS des Pyrénées Atlantiques.

ENJEUX :

- Faciliter l'accès des structures de l'ESS aux dispositifs de conseil et de financement soutenus par le Département : Profession Sport & Loisirs 64 et France Active Nouvelle-Aquitaine.
- Accompagner les mutations auxquelles les acteurs de l'ESS doivent faire face : structuration, appui à la mutualisation et aux coopérations, développement.

OBJECTIFS :

1. Valoriser les dynamiques d'accompagnement auprès des acteurs de l'ESS

Le Département peut jouer un rôle déterminant dans la lisibilité de l'offre d'accompagnement sur le territoire départemental.

- en s'inscrivant dans la démarche « **Guid'asso** » (labellisation d'un réseau d'accompagnement à la vie associative locale) en partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire, et de la vie associative (DJEPVA) ;
- en valorisant- en partenariat avec l'Union Régionale des Scop et des Scic - l'**entrepreneuriat en coopérative** (plus particulièrement en SCIC).

Une attention particulière sera également portée à la question de l'accès des structures de l'ESS aux dispositifs d'accompagnement de droit commun dédiés aux entreprises classiques.

Enfin, une réflexion sur les besoins en accompagnement non couverts sera conduite. Faute de soutien spécifique, passer de l'idée au projet s'avère en effet souvent difficile. Une attention particulière sera donc portée à « **La Fabrique à initiatives** ». Il s'agit d'un dispositif créé par l'Avisé afin d'accompagner les acteurs d'un territoire dans la construction de réponses entrepreneuriales adaptées aux besoins locaux.

2. Développer de nouveaux modèles de financement

Il y a un fort enjeu à mobiliser l'ensemble des ressources et acteurs du territoire pour qu'ils s'engagent dans des dynamiques de transition aux côtés des acteurs de l'ESS.

Le Département souhaite faciliter l'accès des structures de l'ESS

- au **mécénat d'entreprise** (financier, en nature et en compétences). Le montant des dons déclarés au titre du mécénat, tout comme le nombre d'entreprises mécènes, a en effet fortement augmenté au cours des dix dernières années.
- à la **finance solidaire**, notamment par le biais de sa plate-forme [Jesoutiensle64](#).

Une réflexion pourrait par ailleurs être engagée sur les modalités de création d'une **fondation territoriale** comme moyen de mobiliser les ressources philanthropiques locales en réponse aux besoins spécifiques du territoire des Pyrénées-Atlantiques.

AXE 3 : SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE PORTEE PAR LES ACTEURS DE L'ESS

L'ESS est un moteur de la transition sociale, sociétale, et écologique. Elle est déjà en action pour incarner un changement de modèle économique nécessaire et largement attendu.

ENJEUX :

- Consolider le financement de l'innovation sociale à travers un fonds de soutien dédié.
- Mesurer et rendre compte de l'impact social de ces innovations et plus largement des spécificités de l'ESS.

OBJECTIFS :

1. Mettre en œuvre un fonds de soutien à la structuration de projets socialement innovants

Le Département soutient l'émergence et la consolidation d'initiatives socialement innovantes depuis 2013 (sous la forme d'une subvention puis d'un appel à projets). Afin de favoriser le développement d'innovations sociales ambitieuses, propres aux enjeux de notre territoire, un fonds de soutien dédié est créé pour une période de trois années. Ce fonds ne s'inscrit pas dans le registre du soutien à la création ou à l'expérimentation. Il entend soutenir des solutions sources de transformations sociales et contribuant à l'émergence de nouveaux modèles de développement. L'innovation sociale sera ainsi caractérisée par le biais d'une grille d'analyse spécifique

2. Mesurer et rendre compte de l'impact social de ces innovations, et plus largement de l'action des acteurs de l'ESS

L'appartenance à l'ESS ne se décrète pas, elle se démontre. Quels moyens, quelles méthodes, quelles bonnes pratiques sont mises en œuvre pour articuler au mieux la double exigence de rendement économique et social ? Il s'agit de pouvoir évaluer et rendre compte, dans la durée, des pratiques réelles des structures de l'ESS, de leur conformité avec les valeurs affichées, de leurs spécificités par rapport aux entreprises de capitaux.

Le Département interrogera dans un premier temps la création d'outils et de méthodes propres à l'évaluation de l'impact social en partenariat avec les lauréats du fonds de soutien à l'innovation sociale.